



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
du Val-de-Marne

Affaire suivie par :

Marie-Christine GREINER,  
Inspectrice de l'éducation nationale,  
circonscription de Vincennes, mission EDD  
Tél : 06 30 34 20 93  
Mél : mcgreiner@ac-creteil.fr

68 avenue du général de Gaulle  
94000 CRETEIL  
www.dsden94.ac-creteil.fr

Créteil, le 18 janvier 2023

L'Inspectrice d'académie, directrice académique des  
services de l'éducation nationale du Val-de-Marne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles  
publiques et privées sous contrat,  
s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet :** Lancement de la session 2023 de labellisation E3D et Edusanté : 10ème session de labellisation nationale « Etablissement en Démarche de Développement Durable » (label E3D d'établissement et label E3D de territoire éducatif) et 2ème session de labellisation Edusanté (démarche « Ecole promotrice de santé»). Démarches, outils et procédures de dépôt des candidatures.

**Références :**

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 Pour une école de la confiance, publiée au JO du 28 juillet 2019 – article 9 « Eduquer au développement durable de la maternelle au lycée »
- Circulaire MENE1924799C - circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable - EDD 2030 » publiée au BO du 29-08-2019 [https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)
- Circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>
- Loi n° 2021-1104 du 22-08-2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043956924>
- Circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016 relative à la mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves
- Comité interministériel de la santé du 26 mars 2018 : adoption d'une approche globale de la santé avec une priorité donnée à la prévention et définition de la démarche École promotrice de santé
- Circulaire de rentrée 2022 du 29 juin 2022

**L'éducation au développement durable** est une priorité ministérielle. L'EDD s'appuie sur les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU<sup>1</sup>. Elle s'articule dans les écoles avec des démarches globales visant à coordonner enseignements, actions et projets, et fonctionnement de l'école. Cette démarche est reconnue par le label E3D pour "Etablissement en Démarche de Développement Durable". La circulaire de rentrée 2022 rappelle l'objectif de déploiement de la labellisation E3D dans tous les établissements. La circulaire du 24 septembre 2020 précise les critères nationaux actualisés pour l'obtention de ce label, pour un établissement et pour un territoire. En effet, des établissements d'un même territoire qui mènent ensemble une démarche globale de développement durable peuvent désormais candidater au "label E3D de territoire éducatif".

**La santé et le bien-être** des élèves sont une priorité ministérielle, comme le rappelle la circulaire de rentrée 2022. Le label Edusanté reconnaît la mise en place dans une école d'une démarche globale promotrice de santé, articulant

<sup>1</sup> 17 ODD = 17 objectifs de développement durable définis par l'ONU. A retrouver sur : <https://www.agenda-2030.fr/>

éducation à la santé, prévention et protection des élèves. Cette démarche vise une approche globale, positive et intégrée de la santé, en s'appuyant sur la définition proposée par l'OMS<sup>2</sup> et dans la perspective « *One Health, une seule santé humaine, animale et environnementale* », concept introduit à partir des années 2000 par l'ONU. Cette démarche se déploie de manière progressive dans une école, à travers un label Edusanté en trois niveaux, dont les critères nationaux s'inspirent des critères du label E3D. Cette démarche est décrite dans un vademecum national.

La démarche E3D s'inscrivant dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU, les actions et projets EDD menés peuvent répondre à l'ODD n°3 « Bonne santé – bien-être » qui vise à « Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être à tous les âges ». **Ainsi la démarche E3D et la démarche Edusanté se répondent et méritent d'être coordonnées à l'échelle d'une école.**

**Pour tenir compte de la cohérence entre les démarches E3D et Edusanté et des croisements entre les deux labels** (reconnaissance de la démarche globale, critères de labellisation proches), et afin de simplifier les procédures pour les établissements, le dossier de candidature aux labels E3D et Edusanté est unique en 2023 : un seul formulaire à remplir (pour demander l'un des deux labels ou les deux), selon la procédure indiquée au point 1 de cette circulaire.

## **1) Labellisation nationale E3D et Edusanté pour une école :**

### **1.1) Label E3D : démarche et critères**

Après les sessions de 2014 à 2022 qui ont permis de labelliser 1226 établissements, l'académie de Créteil lance la 10ème session de labellisation des établissements en démarche de développement durable.

**Dans le Val-de-Marne, les 9 premières sessions ont permis de labelliser 382 unités d'enseignement : 139 écoles maternelles, 141 écoles élémentaires et primaires, 69 collèges, 1 EREA et 32 lycées.** Vous trouverez ci-joint la liste des écoles, établissements labellisés E3D à ce jour.

La labellisation nationale E3D vise à reconnaître et valoriser l'engagement des écoles, des équipes et des élèves impliqués dans les projets et les démarches globales d'éducation au développement durable. Ouverts sur la culture scientifique et technique comme sur les humanités, ces projets et ces démarches peuvent l'être aussi sur les dimensions culturelle et artistique qui posent la question du développement durable, ou questionner la santé de la planète dans l'esprit "One Health". Ces projets s'articulent avec les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), adoptés par l'ONU et repris dans l'Agenda 2030 en France.

Cette labellisation pourra être utilisée dans la communication interne et externe des écoles avec les personnels, les élèves, les familles et les partenaires : elle est une reconnaissance officielle par l'Éducation nationale de l'engagement de l'établissement.

Bien des écoles portent déjà des projets EDD qui peuvent parfaitement s'inscrire dans la labellisation nationale E3D. Celle-ci peut aussi être complémentaire des labellisations de type « éco-école » ou « agenda 21 scolaire ».

Organisée en trois niveaux (engagement, approfondissement, expertise), la labellisation E3D encourage un cheminement progressif dans une démarche globale d'éducation au développement durable. Ainsi, les écoles déjà labellisés peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

Cette labellisation nationale est accordée par le comité académique de labellisation E3D. Après la clôture de l'appel à candidature, le comité académique E3D étudiera les dossiers présentés afin d'accorder la labellisation E3D aux écoles qui remplissent les conditions. En fonction de la qualité des démarches entreprises, les écoles labellisées obtiendront le label au niveau « engagement », « approfondissement » ou « expertise » (critères nationaux).

**Attention : Le label national E3D est obtenu pour trois ans et doit donc être redemandé lorsqu'il arrive à échéance** (candidature à re-déposer). Les écoles ayant obtenu leur labellisation en 2019 ou en 2018 (label maintenu jusqu'en 2023

---

<sup>2</sup> « état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »

à titre exceptionnel) sont invitées à déposer une candidature à cette session. En l'absence de candidature, le label sera perdu.

Les critères de labellisation des trois niveaux sont indiqués dans la circulaire MENE2025449C « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 » publiée au BO du 24-09-2020.

A titre d'exemple, les critères permettant à une école d'être labellisée au niveau Engagement (niveau 1) sont :

- la mise en œuvre d'une démarche E3D, comportant plusieurs projets, est inscrite dans le projet d'école adopté par le conseil d'école
- la démarche comprend au moins un projet éducatif (des actions menées en démarche de projet et possédant un intérêt éducatif)
- le ou les projets concernent au moins un ODD identifié
- le ou les contenus du ou des projets s'articulent avec des contenus disciplinaires
- au moins un partenaire extérieur à l'école est associé à ce projet
- les élèves participent à des actions concrètes, produisent des supports de restitution du projet ou des ressources pour l'établissement.

Pour candidater, l'école constitue un dossier en répondant à un formulaire numérique en ligne. Ce dossier renseigne :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements, précise la place des élèves, notamment les éco-délégués en cycle 3, et intègre l'activité et le fonctionnement de l'école
- les modalités de la mise en œuvre : la démarche doit prévoir une ouverture sur le contexte social, économique et environnemental de l'école et faire du lien avec un ou des ODD
- l'intégration au projet d'école
- la formalisation des partenariats
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre
- la formation des personnels
- le projet de communication sur la démarche

#### **La page web ci dessous**

<http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labellisation-E3D-d-ecole-ou-etablissement-accreteil>

**permet de trouver les documents utiles à la préparation du dossier, également disponibles en pièces jointes de cette circulaire :**

- les critères et des éléments pour expliciter ces critères de labellisation
- un document d'autopositionnement E3D rapide (sous forme de checklist)
- le formulaire vierge au format .doc (à utiliser pour préparer le dossier avant de faire la saisie en ligne)
- un tutoriel d'aide à la saisie dans l'application unique LABEL E3D-EDUSANTE

### **1.2) Label Edusanté : démarche et critères**

La démarche globale « Ecole promotrice de santé », reconnue par le label Edusanté, vise à valoriser et renforcer la coordination de l'ensemble des actions de promotion de la santé à l'échelle d'un établissement. Elle inscrit ces actions dans le projet d'école pour améliorer les conditions environnementales de la scolarité. Il s'agit de développer une culture commune autour de la santé en lien avec les ressources du territoire pour concevoir et conduire des actions en faveur du bien-être. L'établissement s'engage ainsi en faveur de la promotion d'une santé globale et positive au service de la réussite des élèves, autour de trois axes : éduquer, prévenir, protéger.

En effet la démarche Edusanté développe les comportements favorables à la santé des élèves, renforce les compétences psychosociales (sociales, cognitives, émotionnelles) qui sont le socle fondamental de la promotion de la santé en milieu scolaire. Enfin cette démarche s'inscrit dans l'esprit du concept « One Health » qui propose d'envisager la santé comme un tout : santé humaine, animale et environnementale.

Une école mobilisée sur une démarche de promotion de la santé peut déposer un dossier de candidature au label

Edusanté. Le dossier pourra comporter :

- la description de la démarche : elle s'appuie sur les enseignements et intègre l'activité et le fonctionnement de l'école dans son ensemble ;
- les modalités de la mise en œuvre ;
- l'intégration au projet d'école ;
- la formalisation des partenariats ;
- l'état de la démarche : l'implantation, même modeste, du processus doit être sensible dès la première année de sa mise en œuvre ;
- le projet de communication sur la démarche.

Le comité académique de labellisation Edusanté étudie les dossiers de candidatures à l'issue de la période de dépôt, et attribue le label sur l'un des trois niveaux possibles : « engagement », « approfondissement », « déploiement ».

Les établissements déjà labellisés Edusanté à la session 2022 peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session. Le label national Edusanté est obtenu pour trois ans et doit donc être redemandé lorsqu'il arrive à échéance (candidature à re-déposer).

Le vademecum national Ecole promotrice de santé décrit cette démarche et les critères des trois niveaux de labellisation Edusanté. Des fiches nationales apportent des éléments explicatifs supplémentaires. L'ensemble peut être consulté ici : <https://eduscol.education.fr/2063/je-souhaite-m-engager-dans-la-demarche-ecole-promotrice-de-sante>

Le site <http://bcr.ac-creteil.fr/> apporte les documents utiles à la préparation du dossier de labellisation, dont les critères nationaux du label, que vous trouverez également en pièce jointe.

### **1.3) Procédure de dépôt des candidatures aux labels E3D et Edusanté :**

Les établissements candidatent en renseignant en ligne le formulaire dans l'application LABEL E3D-EDUSANTE, accessible dans ARENA (rubrique « Enquête et pilotage »).

La campagne de candidature est ouverte jusqu'au 14 avril 2023.

Il est recommandé de préparer le dossier dans le formulaire au format texte et de ne réaliser la saisie en ligne qu'après avoir rassemblé tous les éléments utiles au dossier. Lors de la saisie en ligne, un enregistrement régulier est recommandé. A la fin de la saisie, il est possible d'éditer le dossier au format pdf pour le conserver, et un mail de confirmation de dépôt vous est envoyé. Le directeur d'école peut donner délégation à un personnel pour la saisie en ligne.

## **2) Labellisation nationale E3D de territoire éducatif :**

40 labels E3D de territoire ont été accordés dans le cadre de la « labellisation E3D de territoire éducatif » débutée en 2018 à titre expérimental dans notre académie, et 13 dans le Val-de-Marne. Cette labellisation de territoire est désormais nationale et s'appuie sur des critères nationaux décrits dans la circulaire du 24 septembre 2020 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo36/MENE2025449C.htm>

La labellisation E3D de territoire permet de reconnaître et valoriser l'engagement des territoires d'écoles et d'établissements : avec de nombreux établissements engagés dans le label E3D, des réseaux pédagogiques d'établissements, des réseaux d'éducation prioritaire, des cités éducatives, des circonscriptions, ou même des districts sont en situation de candidater à cette labellisation.

Organisée en trois niveaux (territoire engagé-niveau 1, territoire apprenant-niveau 2, territoire durable-niveau 3), la labellisation E3D de territoire éducatif encourage un cheminement progressif dans les démarches globales d'éducation au développement durable à l'échelle de ce territoire. Elle vise ainsi à encourager des projets et démarches inter-degrés et

inter-établissements sur un même territoire. Elle favorise le rayonnement des écoles et établissements labellisés au niveau 3 en direction de ceux qui ne le sont pas encore, ou qui souhaitent progresser dans le label. Elle contribue à la construction d'un parcours EDD progressif et cohérent pour l'élève citoyen sur son territoire, de la maternelle au lycée et en lien avec les partenaires concernés.

Les territoires déjà labellisés E3D peuvent tout à fait candidater pour une labellisation au niveau supérieur à cette session.

**En 2023, le dossier de candidature pour l'obtention du label E3D de territoire éducatif est à déposer en ligne ici :**

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/academie-de-creteil-campagne-2023>

La campagne de candidature est ouverte **jusqu'au 14 avril 2023**.

**Les établissements trouveront sur le lien suivant** <http://edd.ac-creteil.fr/Deposer-une-candidature-Labelisation-E3D-de-territoire-accreteil-10eme-session>

**les documents utiles pour préparer leur dossier de labellisation, disponibles également en pièces jointes :**

- les critères nationaux de labellisation E3D de territoire
- le tutoriel d'aide à la saisie sur le site Démarches simplifiées pour le label E3D de territoire
- le formulaire de candidature au label E3D de territoire pour préparer les réponses avant la saisie en ligne

### **3) Résultats des labellisations 2023 :**

Les comités académiques de labellisation E3D et Edusanté annonceront les résultats courant juin 2023. Ceux-ci seront publiés sur les sites académiques EDD (<http://edd.ac-creteil.fr/>) et sur le site BCR (<http://bcr.ac-creteil.fr/>).

Vous pouvez consulter la carte géolocalisant les établissements labellisés E3D dans l'académie (des filtres permettent différentes visualisations, par exemple sur un territoire précis) : <http://edd.ac-creteil.fr/Geolocalisation-des-etablissements-E3D-907>

Des cérémonies de remise des diplômes du label E3D seront organisées pendant les semaines du développement durable à partir de fin septembre 2023, pour tous les écoles et établissements labellisés.

Des cérémonies de remise des diplômes du label Edusanté seront organisées dans l'automne 2023, pour tous les établissements labellisés.

**Pour tout élément complémentaire, les écoles peuvent écrire à :**

[ce.0940935f@ac-creteil.fr](mailto:ce.0940935f@ac-creteil.fr) ou [marie-christine.greiner@ac-creteil.fr](mailto:marie-christine.greiner@ac-creteil.fr) à l'attention de Marie-Christine GREINER, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription de Vincennes, mission EDD ;

[evelyne.coggiola-tamzali@ac-creteil.fr](mailto:evelyne.coggiola-tamzali@ac-creteil.fr) à l'attention d'Evelyne COGGIOLA-TAMZALI, chargée de mission départementale EDD auprès de la DASEN.

Pour le Recteur et par délégation  
L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de l'éducation nationale  
de la direction des services départementaux du Val-de-Marne

Anne-Marie BAZZO

**Pièces jointes :**

- 1 Circulaire nationale « Renforcement de l'éducation au développement durable – Agenda 2030 », BO du 24-09-2020 ;
- 2 Critères de labellisation E3D d'écoles et établissements et exemples d'observables pour expliciter ces critères ;
- 3 Document d'autopositionnement rapide (checklist) ;
- 4 Formulaire de candidature E3D premier degré en version Word pour préparer les réponses avant la saisie en ligne ;
- 5 Tutoriel d'utilisation de l'application Label E3D sur ARENA ;
- 6 Critères nationaux du label Edusanté ;
- 7 Critères nationaux de labellisation E3D de territoire ;
- 8 Tutoriel d'aide à la saisie sur le site Démarches simplifiées pour le label E3D de territoire ;
- 9 Formulaire de candidature au label E3D de territoire pour préparer les réponses avant la saisie en ligne ;
- 10 Liste des établissements et territoires labellisés E3D - Mise à jour 2022.